MAIRIE

DE



Téléphone : 05 46 83 30 46 E-mail : mairie.beaugeay@wanadoo.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Beaugeay,

Certifie que l'avis informant ses administrés qu'il sera procédé au 1^{er} constat d'abandon de certaines concessions perpétuelles ALLEE 1, ALLEE 2, ALLEE 3, ALLEE 4, CARRE A, CARRE B, CARRE C le 5 août 2024 à 14 heures dans le cimetière de la commune, a été affiché à la porte de la mairie et du cimetière communal du 5 juillet 2024 au 4 août 2024 conformément à l'article R2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Beaugeay, le 5 août 2024

Le Maire,

Joël ROSSIGN